

PROCES VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2019

Le 11 avril 2019 à 18h00, les adhérents de l'AEMA se sont réunis sur convocation à la salle des fêtes de la Commune d'Ars-en-Ré, sous la présidence de Jean-François BEYNAUD.

Ordre du Jour

- Introduction du Président et nomination de 2 scrutateurs
- Validation du PV de l'Assemblée des Propriétaires 2018
- Rapport Moral et d'Activité du Président
- Principales actions et travaux 2018
- Vote du Compte de Gestion 2018
- Vote du Compte Administratif 2018
- Vote du Budget Primitif 2019
- Situation financière et projections
- Validation de la taxe syndicale 2019
- Renouvellement du tiers sortants
- Paroles aux invités
- Questions diverses et discussions

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte et demande la nomination de 2 scrutateurs volontaires.

Monsieur Jean-Claude BONNIN et Madame BOILLOT, adhérents à jour de leur cotisation, acceptent.

Le Président remercie de leur présence, Lionel QUILLET, 1^{er} Vice-Président au Conseil Départemental de la Charente-Maritime et Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, Jean-Louis OLIVIER, Maire d'Ars-en-Ré, les représentants des Mairies de Saint-Clément des Baleines, Rivedoux, La Flotte, Sainte-Marie, Francis GOUSSEAU, Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes, Bernard MEDVED, Directeur du bureau d'étude de l'UNIMA, Loïc ABISSET Président de la Coopérative des Sauniers, Jean-Christophe LEMESLE, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges, Stéphane MACAUD représentant l'EID Atlantique.

Le Directeur Pierrick FRANCOIS et les membres suivants du Conseil Syndical sont présents : Jean-Bernard ANSOUD, Jean-Claude LOUIS, Jean-François BEYNAUD, Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime, Jacques LEPAGE représentant CULTIMAR, Alain HERAUDEAU, Michel VILLENEAU, André HERAUDEAU, Nicolas BECAUD représentant la Coopérative des Sauniers de l'Île de Ré.

Sont excusés : Monsieur De Rugy, Ministre, Olivier FALORNI, Député, Monsieur AUCLAIR Maire des Portes en Ré, Isabelle ROSSIGNOL de la DDTM, Anthony AUFFRET de l'Office National des Forêts.

Le Président ajoute qu'il suffit qu'un seul adhérent demande que les votes du jour soient réalisés à bulletin secret pour qu'il en soit ainsi. Un membre présent réclame un vote à bulletin secret.

Lecture du PV de l'Assemblée des Propriétaires 2018

Le Président lit le PV synthétique de l'Assemblée des Propriétaires 2018.

Le Président Jean-François BEYNAUD ajoute que quelques exemplaires papiers du PV intégral de la précédente assemblée sont à la disposition des adhérents souhaitant en prendre connaissance, et qu'une version intégrale peut également leur être envoyée par e-mail sur simple demande.

Le compte rendu présenté par Jean-François BEYNAUD est accepté, sans observation.

Rapport Moral et Activités du Président.

Le Président présente son rapport moral et d'activités :

En 2018, le Conseil d'Administration de l'AEMA s'est réuni à 5 reprises. Le Président rappelle la composition du bureau. Il indique que le 15 avril aura lieu un vote de la part des membres du Conseil pour élire un nouveau bureau pour un mandat de 2 ans.

Président : Jean-François BEYNAUD

Vice-Président : Alain HERAUDEAU

Trésorier : Jacques LEPAGE, représentant la société La Ferme Marine des Baleines

Secrétaire : Nicolas BECAUD, représentant la Coopérative des Sauniers de l'île de Ré

Le Président rappelle les principaux objectifs de l'AEMA. Il indique que l'AEMA réalise :

- Des travaux de construction, d'entretien, d'amélioration et de gestion de l'ensemble des ouvrages du réseau hydraulique, chenaux et ruissons, en vue de permettre le boire et le déboire des bassins, la collecte et l'évacuation du doucin ainsi que la protection des terrains syndiqués dans l'intérêt général des propriétaires
- Elle favorise les activités salicoles, conchylicoles, agricoles, ou autres cultures marines, dans un objectif de valorisation économique du territoire et dans le meilleur respect des conditions de préservation de la biodiversité
- Elle intervient dans les questions touchant à la qualité des eaux imposée par la réglementation en vigueur
- Elle assiste ses adhérents dans le montage des dossiers administratifs et a pour objet de mettre en œuvre ou prendre part à toute action ou réalisation d'intérêt collectif ou particulier entraînant une amélioration de ses missions

Il poursuit son allocution en citant les principales orientations de l'AEMA souhaitées par les administrateurs.

- 1- Un développement associatif tourné vers l'adhérent et l'exploitant du marais
- 2- Dynamiser le marais en participant à une remise en exploitation économique dans un souci d'amélioration environnementale
- 3- Être présent pour accompagner les Collectivités sur les sujets liés au marais et créer un échange réel basé sur la concertation

Les principaux points discutés et validés en 2018 :

- Vote du compte de gestion et du compte administratif
- Elaboration et vote du budget primitif
- Gestion du personnel – Recrutement de Sonja SARTON, Assistante administrative + Embauche en CDD de Dominique LAURENT, pelleteur.
- Gestion des principaux dossiers techniques et suivi de l'évolution des études et chantiers
- Analyse de la situation financière et décision stratégique
- Changement/Acquisition de matériel : en janvier 2019, acquisition d'un gyro-broyeur

Jean-François BEYNAUD continue son rapport en rappelant la polyvalence de l'AEMA. L'AEMA est une diversité des techniques et des capacités de travaux, étant notamment capable de réaliser :

- Entretien et réhabilitation de Marais Salant
- Gestion des algues vertes
- Curage de claires ostréicoles
- Confection de claires ostréicoles
- Protection de berges de chenaux
- Amélioration hydraulique et gestion des ouvrages
- Entretien du réseau pluvial
- Traitement des plantes envahissantes
- Arrachage de ferrailles ostréicoles et non pas enfouissage
- Etc ...

Le Président évoque la situation comptable dans son discours d'activité.

En 2016 le résultat de l'AEMA s'est avéré nettement déficitaire.

En 2017, le résultat est déficitaire mais en amélioration. Le résultat de l'exercice est de - 47 133.87 € et le compte à la clôture est de - 26 738.36 €.

En 2018, le résultat est excédentaire avec un résultat de + 28 878 €.

Le Président ajoute que l'objectif pour 2018 est d'optimiser les dépenses de fonctionnement et de reprendre un investissement croissant. Le Président précise que l'objectif est de terminer l'année à l'équilibre.

Le Président soumet son rapport moral et d'activité au vote qui est validé par les membres présents (*cf. Tableau des résultats*).

La parole est donnée à Pierrick FRANCOIS, Directeur de l'AEMA

Le Président de l'AEMA donne la parole à Pierrick FRANCOIS, Directeur de l'AEMA qui présente les principaux chantiers effectués en 2018 et leurs montants, montrant plusieurs photos à l'appui :

- Pour les chantiers liés aux collectivités, les principales actions sont les suivantes :

> Sauniers subventionnés (CD17 + CDC Ré)	103 200€
> Mairie de la Flotte	45 000 €
> Communauté de Communes	41 300€
> SAUR	15 000 €
> Mairie des Portes	13 400€
> Conservatoire du Littoral	7 200€
> ONF	2 500 €
> Lycée Maritime d'Ars	2 400 €
> Mairie d'Ars-en-Ré	2 000 €
> LPO	1 400 €
> Mairie de La Couarde sur Mer	900 €

Pour les adhérents, exploitants professionnels ou récréatifs :

> Cultimar	37 400 €
> Marais Salants Ré - partie non-subsventionnée	26 000 €
> Marais Salants Oléron	24 800 €
> Algorythme	22 000 €
> Etude diverse hydraulique ingénierie	18 500 €
> SARL Leveque	11 000 €
> Golf de Trousse-Chemise	5 400 €
+ Travaux divers adhérents - montant total divers :	69 600 €

Le Directeur évoque le chantier de création de claires ostréicoles sur le site de la ferme marine des Baleines. Ce chantier a nécessité environ 1 an de procédure réglementaire et la première tranche de travaux a été réalisée fin 2018. Le Directeur en profite pour décrire précisément le contexte réglementaire de l'île de Ré.

Ce dernier informe que se sont déroulées tout au long de l'année diverses réunions au siège de l'AEMA et invite les adhérents à ne pas hésiter de se présenter dans les locaux de l'AEMA ou le meilleur accueil leur sera réservé.

Monsieur Pierrick FRANCOIS informe également que des commandes groupées de crevettes et de daurades ont eu lieu.

Compte de Gestion et Compte Administratif 2018

Le Directeur Pierrick FRANCOIS donne la parole au Trésorier Jacques LEPAGE qui présente le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 445 192.59 € H.T., dont 249 861.84 € H.T. de charges de personnel, 119 031.78 € H.T. de charges à caractères général pour les plus gros postes budgétaires.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 541 627.30 € H.T. pour l'année 2018, dont 347 404.49 € H.T. de travaux de pelle, 96 041.44 € H.T. de dotations, 700.78 € H.T. d'excédent de fonctionnement et 97 480.59 € H.T. de produits exceptionnels. Les différents postes de recettes sont détaillés et n'appellent pas de commentaires de la part de l'Assemblée des Propriétaires.

Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à 186 410.66 € H.T., constituées de 49 242.59 € H.T. d'opération d'ordre entre section et de 140 168.07 € H.T. de dotations aux amortissements

Les dépenses d'Investissements s'élèvent à 113 799.22 € H.T., de 84 986.48 € H.T. d'emprunt et de 28 812.74 € H.T. d'immobilisation corporelle.

Toutes sections confondues, le résultat de clôture 2018 s'élève à **+ 28 878.09 €**

Après vote, le Compte de Gestion 2018 ainsi que le Compte Administratif 2017 sont acceptés à la majorité des membres présents

Budget Primitif 2019

Le Budget Primitif 2019 est présenté par le Trésorier Jacques LEPAGE. La section de fonctionnement s'équilibre à 579 891.02 €, avec des produits des services atteignant 363 267.65 €. La section d'Investissement s'équilibre à 199 862.21 €.

Le Trésorier détaille les différents postes et articles budgétaires qui composent ce budget, et il détaille les variations entre le réalisé 2018 et le Budget primitif 2019.

Après vote, L'Assemblée des Propriétaires accepte le Budget Primitif 2019.

Situation financière et projection sur les années 2018-2019

En 2016, le résultat a été nettement déficitaire. Nous avons pu noter pour 2017 un résultat déficitaire mais en amélioration et un résultat excédentaire en 2018. Le Directeur indique que l'AEMA a peu de visibilité sur le second semestre 2019. L'AEMA a réalisé l'équivalent de 64 600 € de travaux au 11 avril 2019 et le delta entre recettes et dépenses est actuellement de -18 000 €.

La trésorerie chute depuis le début de l'année. L'AEMA a démarré l'année avec 132 000 € de trésorerie et possède une trésorerie de 59 000 € au 11 avril. La situation est toutefois plus confortable que l'année passée, où à la même période, la trésorerie de l'AEMA oscillait entre positif et négatif.

Pour le reste de l'année 2018, l'AEMA travaillera essentiellement pour la réalisation des travaux marais salants sur l'île de Ré au printemps puis sur l'île d'Oléron en automne. Des travaux pour les adhérents et pour la Commune d'Ars-en-Ré sont également prévus.

Résultats des votations

Après vote, les Résultats de la votation de l'assemblée sont les suivants :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NULLE
Rapport Moral et d'Activité	117	7	4	1
Compte de Gestion 2017	116	7	5	1
Compte Administratif 2017	116	7	5	1
Budget Prévisionnel 2018	116	7	5	1

Résultats du Renouvellement du tiers sortant

Le Directeur explique qu'il y a 3 membres sortants dont deux souhaitant renouveler leur candidature : Jean-François BEYNAUD et Alain HERAUDEAU. Jean-Claude LOUIS, sortant ne souhaite pas se représenter. A cela s'ajoute un administrateur démissionnaire : Michel VILLENEAU.

Le Directeur ajoute qu'il y a 5 candidats cette année pour 4 sièges.

- Jean-François BEYNAUD
- Alain HERAUDEAU

- Benjamin COURTADON
- Etienne PAJOT
- Danièle PETINIAUD-GROS

Le Président demande un vote à bulletin secret. Avant de procéder au vote, Jean-Pierre GOUMARD, adhérent présent, demande la parole. Jean-Pierre GOUMARD indique qu'il a des doutes quant la partialité de Benjamin COURTADON et de sa légitimité à rentrer dans le conseil à partir du moment où son employeur, Jacques LEPAGE est également membre de l'AEMA.

Jacques LEPAGE lui répond que s'il est élu Benjamin COURTADON sera parfaitement indépendant dans ses choix et dans ses idées. Il ajoute que Benjamin COURTADON est un fin connaisseur du marais et qu'il apportera une expertise utile à l'AEMA.

Le vote débute.

Après le dépouillement réalisé par les deux scrutateurs sont élus :

- Jean-François BEYNAUD
- Alain HERAUDEAU
- Etienne PAJOT
- Danièle PETINIAUD-GROS

<u>Candidats</u>	<u>Voix favorables</u>
Jean-François BEYNAUD	105
Alain HERAUDEAU	104
Etienne PAJOT	92
Danièle PETINIAUD-GROS	88
Benjamin COURTADON	82

En 2019 / 2020, le Conseil Syndical sera donc au complet avec 9 syndics : Jean-Bernard ANSOUND, Nicolas BECAUD représentant la Coopérative des Sauniers, Jean-François BEYNAUD, Alain HERAUDEAU, André HERAUDEAU, Jacques LEPAGE représentant la Ferme Marine Des Baleines, Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime, Etienne PAJOT et Danièle PETINIAUD-GROS.

Résultats sur la Redéfinition du Rôle des Taxes 2019

Le Président et le Directeur évoquent ensuite le rôle des taxes. Le Président, représentant le conseil d'administration souhaite maintenir la formule instauré en 2018.

En 2018, le format choisi pour une année était le suivant :

- 15 € de cotisation annuelle
- 20 € H.T par an et par hectare

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NUL
Maintien de la formule 2018 pour 2019	101	18	9	1
Total de bulletins votants : 130				

Pour 2019, le rôle des taxes sera donc le suivant :

- **15 € de cotisation annuelle**
- **20 € H.T. par an et par hectare**

Questions diverses

André HERAUDEAU demande si des projets de remise en exploitation des marais du Conservatoire sont prévus pour 2019. Il ajoute que de trop nombreux marais du Conservatoire sont en déprises, abandonnés.

Lionel QUILLET lui répond que tous les marais du Conservatoire sont sous gestion de la Communauté de Communes et qu'ils ont tous vocation à être exploités. Des projets vont voir le jour pour permettre des installations sur chaque marais du conservatoire.

Louis MERLIN prend la parole pour évoquer le naufrage du Grande America. Il est important de sensibiliser les propriétaires de marais sur la gestion de leur prise d'eau.

Michel VILLENEAU prend la parole et souligne le mauvais état des ouvrages de gestion de certains chenaux de l'île de Ré. Ses marais sont au Batardeau à Saint-Clément des Baleines et, outre la prise d'eau, un chenal de contournement ne permet pas de fermer le chenal en cas de pollution.

Une question est posée sur l'avenir de l'EID Atlantique (Etablissement pour la Démoustication du Littoral Atlantique) qui doit être dissous en fin d'année 2019.

Lionel QUILLET répond que l'EID Atlantique est un très bon outil et qu'il sera conservé en intégrant les services départementaux.

Lionel QUILLET prend la parole pour évoquer les marais. Il rappelle l'investissement réalisé par la Collectivité pour que les marais vivent. Il rappelle que 3 millions d'euros ont été investis et qu'aujourd'hui une bonne partie des marais sont en eaux ou en capacité d'être alimentés. Il réaffirme que la Communauté de Communes continuera de s'engager dans cette voie et précise que l'AEMA est très importante sur le territoire.

Il évoque le rôle du marais qui doit être un terrain d'exploitation, salicole, ostréicole, piscicole mais en aucun cas devenir un lieu de fête rémunéré. Il précise que de telles situations ont eu lieu sur l'île de Ré et qu'il faut lutter contre ce phénomène.

A ce titre, il évoque les cabanes ostréicoles en expliquant que les ostréiculteurs doivent vendre le produit de leur production et non se transformer en restaurateur.

Jean-François BEYNAUD prend la parole et précise qu'il est d'accord avec cela, en tant que ostréiculteur professionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 20h30, et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Nicolas BECAUD



Le président
Jean-François BEYNAUD



